

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 17 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures et trente minute en session publique en mairie sous la présidence de Madame Stéphanie CHORIN-SAVILL, Maire.

Date de convocation : le 12 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres votants : 10

Etaient Présents : Messieurs François BRIANDET, Philippe MICHEL, Jean-Claude BERNAY  
Mesdames Stéphanie SAVILL, Albana WANNER, Marta BEILIN.

Etaient Absents excusés : Messieurs Didier DAINÉ (pouvoir à François BRIANDET), Alain KUTOS (pouvoir à Philippe MICHEL), Daniel TREUVELOT (pouvoir à Albana WANNER), Mesdames Frédérique STEAD (pouvoir à Marta BEILIN).

Absents : Monsieur Guy ATSE

Secrétaire de séance : Madame Albana WANNER



### **OBSERVATOIRE FISCAL : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE SERVICE ENTRE LA CACP ET LES COMMUNES MEMBRES**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-4-2 et L.5211-4-3,

**VU** la délibération n°8 du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2016 approuvant le Schéma de Mutualisation,

**VU** l'avis du comité technique de la CACP en date du 15 février 2019,

**VU** la délibération n°2016/02 du Conseil Municipal en date du 8 avril 2016 se prononçant favorablement sur le Schéma de Mutualisation,

**VU** l'avis de la commission finances en date du 13 mars 2019,

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-095-219500741-20241017-2024\_31-DE

**VU** le rapport de Stéphanie CHORIN-SAVILL, maire de Boisemont, proposant aux membres du Conseil d'adopter le projet de renouvellement de convention de mise à disposition partielle du service observatoire fiscal entre la CACP et les communes membres et d'en autoriser la signature,

**CONSIDERANT** que la convention de mise à disposition partielle de l'observatoire fiscal arrive à son terme le 31 décembre 2024,

**CONSIDERANT** l'importance de connaître, de maîtriser et d'optimiser la fiscalité du territoire,

**CONSIDERANT** que ces objectifs ont conduit les élus du territoire, dans le cadre du schéma de mutualisation défini en mars 2016, à souhaiter la création d'un observatoire fiscal mutualisé de la CACP et des communes,

**CONSIDERANT** que les missions confiées à cet observatoire mutualisé portent sur la production d'informations systématiques pour le compte des collectivités membres du service, sur l'analyse des bases fiscales pour optimiser les recettes et sur des missions d'analyses complémentaires à la demande des communes,

**CONSIDERANT** que pour la réalisation de ces missions, et la mise en commun de données et d'outils dédiés, il est proposé que la CACP, par la présente convention, mette partiellement à disposition des communes signataires son service observatoire fiscal,

**CONSIDERANT** que chaque commune signataire est invitée à désigner un référent pour le suivi de l'observatoire fiscal,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**à 9 voix pour et 1 abstention,**

**APPROUVE** les termes de renouvellement de la convention-type de mise à disposition partielle du service observatoire fiscal mutualisé entre la CACP et les communes membres,

**AUTORISE** le Maire à signer les conventions particulières entre la CACP et les communes du territoire souhaitant participer à l'observatoire fiscal mutualisé et tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération et de ces conventions.

« Sous réserve que le conseil communautaire de la CACP du 12 novembre 2024 délibère en faveur de cette mise à disposition partielle du service observatoire fiscal »

Secrétaire de séance  
Albana WANNER



Pour extrait conforme  
Maire de Boisemont  
Stéphanie CHORIN-SAVILL



REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2024

Application agréée E-legalite.com